

GARANTIE PREMIUM

PRO 3, 6, 12, 24 mois ou au mois
PROFIT 12, 24, 36, 48 ou 60 mois (engagement 12 mois minimum)

VÉHICULE AU JOUR DE LA VENTE

ÂGE & KM
Moins de 5 ans
Moins de 80 000 km

TYPE & ÉNERGIE
VP/VU < 3.5T de toute marque
Toutes énergies homologuées

USAGE
Usage privé
Usage pro

VALEUR
< 50 000 € en catalogue
< 90 000 € en option

LA COUVERTURE EN BREF

Moteur

Sécurité

Boîte de vitesses

Électrique / Électronique

Pont

Refroidissement

Direction

Climatisation

Transmission

Électrovanne EGR

Freinage

Injecteurs

Alternateur / Démarreur

GPS

Turbo

Embrayage (hors disque)

Système d'alimentation

Autres pièces

Électrique / Hybride (Détails au verso du document)

La couverture s'adapte automatiquement avec les pièces spécifiques à ces énergies comme la batterie de traction !

Direct
GARANTIE

service commercial au 04 86 800 900 ou contact@directgarantie.fr

www.directgarantie.fr

LES PRISES EN CHARGE

Jusqu'à 10 000 €

/ Panne

Limitée à la valeur vénale à dire d'expert sur la durée de la garantie, toutes interventions confondues.

+ Jusqu'à 100 € TTC⁽¹⁾ 1^{er} diagnostic de panne

+ Jusqu'à 150 € TTC⁽¹⁾ Fluides nécessaires aux réparations

+ Jusqu'à 2 000 € TTC En cas de garantie perte financière

En savoir + sur la [garantie perte financière](#) :

Valable dès la livraison du véhicule, en cas d'événement rendant la réparation du véhicule impossible, nous remboursons le bénéficiaire de la différence entre le prix de vente TTC et l'indemnité perçue de son assurance auto.

PERSONNALISEZ LA COUVERTURE !

DÉPOLLUTION (Détails au verso du document)

option

Élargissez la couverture au Filtre à Particules et au système ADBLue.

ASSISTANCE ROUTIÈRE 0KM 24H24 7J7

option

Dépannage ou remorquage en cas de panne, remorquage en cas d'erreur carburant, perte ou enfermement des clés et panne d'énergie⁽²⁾ jusqu'à 250 € TTC / intervention. Rapatriement ou hébergement possible jusqu'à 76 € TTC / personne selon conditions.

LES BÉNÉFICES POUR VOS CLIENTS SUR LES ROUTES

- ✓ Sans délai de carence
- ✓ Sans franchise
- ✓ Sans vétusté
- ✓ Sans limite kilométrique
- ✓ Garantie cessible sans frais de particulier à particulier
- ✓ Service client gratuit sans interruption (lun-ven/9h-18h)

USAGE PRO DU VÉHICULE

Un pro peut bénéficier de cette garantie dans une limite de 70 000 km effectués / an grâce à une tarification adaptée.

4X4 (Détails au verso du document)

option

Élargissez la couverture avec les organes propres aux véhicules 4x4.

PRESTIGE

option

Couvrez le véhicule dont la valeur catalogue est inférieure à 90 000 €.

⁽¹⁾ si l'origine de la panne est couverte / ⁽²⁾ panne d'énergie provenant de la batterie traction d'un véhicule électrique.

GARANTIE PREMIUM

Direct
GARANTIE

CETTE GARANTIE COUVRE TOUTES LES PANNES MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES À L'EXCEPTION DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

La sellerie, les ceintures de sécurité, la carrosserie, les pneus, l'ensemble des travaux de l'entretien normal du véhicule préconisé par le constructeur, l'auto-radio et l'installation audio-phonique, téléphonique et vidéo, les glaces, les rétroviseurs et leurs éventuels moteurs, les mécanismes de lève-vitres électriques sauf si couplés avec le moteur, la lunette dégivrante, les serrures, les alarmes, les antennes, le ou les toits ouvrants, les suspensions (y compris bras et rotules avant et arrière), traverse arrière, les triangles avant et arrière, les barres stabilisatrices, les amortisseurs et sphères de suspension, les roues, la batterie de service, la batterie de traction*, les réservoirs, les courroies (sauf distribution), les galets accessoires, les canalisations, les durits et câbles divers, le câble de charge*, les faisceaux* et câbles haute tension*, les flexibles, les pédales, les bougies, la commande de boîte de vitesses (sauf actionneur de boîte et actionneur d'embrayage : pièces avec un plafond de remboursement limité à 2 000 € TTC), les ampoules, les fusibles, les disques et plaquettes de frein, les tambours, les garnitures de frein, le combiné

et l'afficheur de bord, les systèmes d'assistance à la conduite (régulateur/ limiteur de vitesses, correcteur d'assiette, suspension pilotée ; ...) hors écran et lecteur GPS dont le plafond de remboursement est limité à 3 000 € TTC, la ligne d'échappement y compris le catalyseur, le FAP** et le système AD Blue**, les capteurs de recul, le capteur de pression des pneumatiques, le système d'aide au stationnement, les recharges de climatisation, les bougies d'allumage et de préchauffage, le disque d'embrayage, la montre, le moteur capote ou toit ouvrant, les vitres, les stores occultants, les correcteurs de phares, les phares et les feux, le carburateur, les pièces constituant la chaîne cinématique du système de transmission 4 roues motrices** : paliers, ponts avant et arrière, arbres de transmission, arbres de roues, joint d'étanchéité, roulements de roue arrière, la boîte de transfert et son système de gestion électronique 4 WD.

** pièces couvertes si option correspondante souscrite.

*FOCUS ÉLECTRIQUE / HYBRIDE, LA BATTERIE DE TRACTION ET SON ALIMENTATION SONT COUVERTS :

Batterie de traction (panne et usure jusqu'à 200.000 km du véhicule au jour du sinistre si sa capacité est inférieure à 65 %) sauf si en location ou encore sous garantie constructeur, câble de charge (hors usure), les faisceaux et câbles haute tension.

AVEC CES OPTIONS, AJOUTEZ LES PIÈCES INITIALEMENT EXCLUES

option 4X4

Les pièces constituant la chaîne cinématique du système de transmission 4 roues motrices : paliers, ponts avant et arrière, arbres de transmission, arbres de roues, joint d'étanchéité, roulements de roue arrière, la boîte de transfert et son système de gestion électronique 4 WD.

option DÉPOLLUTION

Les pièces constituant le système de dépollution : Filtre à Particules et système ADBLue (pompe, calculateur et injecteur).

QUAND DÉCLARER UNE PANNE ?

Le réparateur professionnel doit la signaler au plateau technique Direct Garantie avant toute intervention, au plus tard 5 jours après le dépôt du véhicule dans son atelier.

LA PRISE EN CHARGE

Elle couvre les frais de pièces et main d'œuvre pour la réparation ou le remplacement des éléments garantis. La main d'œuvre est remboursée sur la base du tarif en vigueur affiché par le réparateur.

LES VÉHICULES NON ELIGIBLES À LA GARANTIE

Ceux de 20 CV/231 KW et plus, des marques ASTON MARTIN, BENTLEY, BUGATTI, FERRARI, LAMBORGHINI, LOTUS, MASERATI, MAYBACH, MCLAREN, PORSCHE, ROLLS ROYCE, VENTURI, DE TOMASO, TVR et des modèles AUDI de type S, RS et R8, BMW de type M, JAGUAR de type R et SVR, Land ROVER (à l'exception de DISCOVERY SPORT, FREELANDER, RANGE ROVER VELAR et RANGE ROVER EVOQUE), MERCEDES de type AMG, toutes les marques américaines comme par exemple CHEVROLET CORVETTE, CHEVROLET CAMARO, FORD US, BUICK, LINCOLN, MERCURY, DODGE, RAM, PONTIAC, CHRYSLER, GMC, HUMMER, PLYMOUTH, SHELBY. D'une manière générale, les véhicules diffusés à moins de 300 exemplaires par an en France ou non reçus par type (homologation isolée). Pour les véhicules électriques, la marque BLUECAR est exclue.

LES USAGES NON ÉLIGIBLES À LA GARANTIE

Location courte durée, fret, taxi, ambulance, VSL, auto-école, transport à titre onéreux de marchandises ou voyageurs, transport collectif, spectacle, cascade, épreuve sportive, rallye, course.

NE SONT JAMAIS PRIS EN CHARGE

Les petites fournitures, les contrôles, les réglages, les essais routiers, les travaux assimilés à l'entretien normal du véhicule. Les réparations liées aux vibrations/bruits lors du fonctionnement du véhicule, les conséquences de l'usure normale d'une pièce, les avaries dues à une infiltration/entrée d'eau.